

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 30
Séance du mercredi 25 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 25 mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	13
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	03

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, , CHEYNET Patrick, , FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, , PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : LUIGGI Laure (Pouvoir à VENTURINI Dominique), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à GIULY Martin), PISTORES RAMAZOTTI Jeanne (Pouvoir à LUCIANI Dominique)

Membres absents : BONY Sarah, CORONA Jean, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 17 mai 2022

Date d'affichage : 02 juin 2022

Date d'exécution : 31 mai 2022

Objet : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le président de séance rappelle que conformément à la délibération en date du 05 mars 2021, la commune a fait procéder à un diagnostic du réseau éclairage public communal.

Il expose à l'assemblée que l'étude rendue par le cabinet D'ENCO, dont un exemplaire a été communiqué aux conseillers municipaux, est axée sur une approche énergétique qui s'appuie sur un audit du patrimoine éclairage public afin d'une part, de rationaliser les coûts de fonctionnement, de réduire les consommations en énergie, et d'autre part de proposer aux usagers un éclairage de qualité qui prenne en compte le bien-être de l'individu et l'environnement (lutte contre les gaz à effet de serre et réduction de la pollution lumineuse).

Les économies attendues par la mise en œuvre des solutions proposées sont estimées de la façon suivante :

- ≈ 127 770,92 kWh sur la consommation d'énergie,
- ≈12,7 tonnes sur les émissions de CO2,
- 14 858,12 € sur le coût sans abaissement de puissance et retard d'allumage et d'extinction
- 21 721,06 € sur le coût avec abaissement de puissance et retard d'allumage et d'extinction.

Après rénovation, la consommation d'énergie théorique annuelle de l'éclairage public serait de l'ordre de 39 158,08 kWh, soit une réduction annuelle théorique de la facture d'électricité de 75,82%.

Après révision, le coût de la rénovation envisagée est estimé à 684 358, 75 € hors maîtrise d'œuvre. Le coût de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est estimé à 36 000 €.

La dépense globale s'établirait à la somme de 720 358, 75 € HT.

Le montant des aides susceptibles d'être mobilisées au titre du cadre de compensation EDF/AUE-Collectivité de Corse s'élève à 258 175, 00 €.

Les dépenses d'AMO (36 000 €) sont susceptibles d'être aidées par l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie (AUE) de la Corse à hauteur de 70 %, soit une aide de 25 200 €.

Afin de compléter le financement de cette opération de rénovation essentielle, la commune sera amenée à solliciter un financement complémentaire auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sur le volet « Rénovation thermique, Transition énergétique et Développement des énergies renouvelable. ».

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe de l'opération de rénovation de l'éclairage public pour un coût de 720 358, 75 € HT € ainsi que son plan de financement qui s'établirait ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
AUE/CDC	13, 33 %	96 000,00 €
AUE (Financement AMO)	4, 00 %	25 200, 00 €
Cadre de compensation EDF	22, 51 %	162 175, 00 €
ETAT (DSIL)	40, 16 %	292 912, 00 €
Commune	20, 00 %	144 071, 75 €
TOTAL	100 %	720 358, 75 €

Le conseil, après en avoir délibéré, décide

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstentions,

D'approuver le principe de l'opération de rénovation de l'éclairage public pour un coût de 720 358, 75 € HT € ainsi que son plan de financement.

Délibération N° 2022 – 30 – Rénovation de l'éclairage public

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	J				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	P				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	A				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à D. LUCIANI	R				 Dominique LUCIANI
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	P				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	G				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	M				 Martin GIULY
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à	P				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	L				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	B				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le président de séance,

Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

